

## Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 11 août 1873

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)

Collation2 p. (16r, 17v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Amédée Moret, 11 août 1873, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47733>

Copier

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 août 1873](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Moret, Amédée \(1839-1891\)](#)

Lieu de destination173, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris

### Description

RésuméGodin demande à Amédée Moret d'acquérir plusieurs ouvrages mentionnés dans sa lettre du 2 août 1873 : le *Dictionnaire municipal ou nouveau manuel du Maire* ; le *Code municipal* par Le Berquier ; les deux séries des *Plans modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies* par César Pompée ; les *Devis pour la construction des salles d'asile avec atlas de plans modèles*. Sur l'affaire Boucher

et Cie : Godin indique que l'expertise devrait avoir lieu au mois d'octobre prochain et qu'une possibilité pour exposer les produits serait de trouver un magasin permanent avec un logement attenant qu'Amédée Moret pourrait occuper.

## Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Librairie](#), [Procédure \(droit\)](#)

Œuvres citées

- [Le Berquier \(Jules\), \*Le Code municipal expliqué...\*, Paris, P. Dupont, 1871.](#)
- *Ministère de l'instruction publique et des cultes. Devis pour la construction des salles d'asile avec atlas de plans-modèles proposés par le comité central de patronage des salles d'asile, et approuvés par Son Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes*, Paris, P. Dupont, 1861.
- [Pompée, \(César\) \*Plans-modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies\*, Paris, Paul Dupont, 1871.](#)
- [Pompée \(César\), \*Deuxième série de plans-modèles pour la construction de maisons d'écoles et de mairies\*, Paris, Paul Dupont, 1873.](#)
- Puibusque (Adolphe de), *Dictionnaire municipal, ou Nouveau manuel des maires : contenant par ordre alphabétique, l'exposé des dispositions des lois, décrets, ordonnances, instructions et circulaires ministérielles, arrêts du Conseil d'état et de la Cour de cassation concernant l'administration des communes, des fabriques et des établissements de bienfaisance à l'usage des maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie, receveurs municipaux, administrateurs des fabriques, hospices et bureaux de bienfaisance*, 8e édition entièrement refondue et mise au courant de la législation, 2 vol. Paris, Imprimerie et librairie administratives de Paul Dupont, 1870.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 10/10/2023

---

Guine 11 Août 73

Mon cher Amédée

Nous avons examiné le catalogue  
que vous nous avez envoyé mais je  
n'ai besoin que des deux ouvrages  
que vous me proposiez dans votre lettre  
du 1<sup>er</sup>: le Dictionnaire municipal  
ou nouveau manuel du Maire,  
et le Code Municipal par Le Berquier.

Après réflexion je vous demande d'y  
joindre les Plans - Modèles pour la construction  
de maisons d'écoles et de Mairies par César  
Pompeii 2 séries: l'une de 7 fr. 50, l'autre  
de 10 fr. :

et les Devis pour la construction des  
salles d'Asile avec attele de plan-  
modèle 7 fr. 50.

Je ne sais pas encore quand l'expé-  
dition aura lieu, et je crois fort que ce sera  
pour le mois d'Octobre prochain: ce  
n'est donc qu'à titre de renseignements  
que je vous ai demandé de vous en  
occuper, mais cela a son côté utile  
puisque vous avez pu ainsi vous  
rendre compte de la manière dont on peut



se procurer un magasin. Ne feriez-vous pas bien de voir la chose de plus près, et de vous rendre compte du logement qu'on devrait prendre avec le magasin, si on ne l'avait qu'au point de vue d'une exposition permanente de produits. Si vous reconnaissez cela utile, la proposition que j'ai faite serait sans doute modifiée, car il est probable qu'il faudrait alors que notre logement soit attenant au magasin, et au lieu d'un salon ce serait le magasin lui-même qui nous servirait à recevoir les visiteurs pour y causer d'affaires. Je n'ai pas un parti définitif à prendre en pareille matière, car avant tout il m'importe de savoir dans quelle mesure cela peut entrer dans vos convenances et être reconnu comme pratique par vous; il ne serait pas impossible si un magasin était loué dans ces conditions que j'ai un appartement près de là, mais les deux choses seraient indépendantes.

Recevez nos amitiés.

Edin